L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLÉANS, MERCREDI MATIN, 1er MARS 1871. 44me Année—Vol. XLIV.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS. MERCREDI, 1ER MARS 1871.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par G. Léonnet, au No 96 de la rue de Chartres :Ameublements de printemps, articles de toilette et échappées.

Par Hofman, Marks & Co., au No 38 de la rue des Chartres—Marchandises sèches et lingerie.

Par S. Guitanit, cour Orléans et Marais—Le fonds d'un café.

Livres à Pseucan—Le public ne sait pas assez qu'il y a tous les soirs, à 7 heures, une vente de livres à l'encan sous l'Hôtel St Charles. C'est M. F. Keller qui fait cette vente où l'on obtient fort souvent des livres très précieux à bon marché. Les avances sont aussi faites par M. Keller sur consignations. Voyez l'annonce.

☞ Faites imprimer vos Factures, Cartes, etc., au "Pelican Printing Office", ouvrages des race Camp et Pavdras.

☞ CANDIS PURS et sans MÉLANGE—Confiserie fine en tous genres chez J. VILLARMUSIA & Co, Successeurs d'Ernest Turpin, 93 rue Vieille-Levée.

THEATRES.

AUJOURD'HUI, MERCREDI.

ACADÉMIE DE MUSIQUE. — Little Faust.

ST-CHARLES — Soldier of Fortune and His Last Legs.

THÉATRE NATIONAL — Troupe russe de concert.

MUSÉE CRESCENT CITY—Nos 40 et 42, rue St Charles.

Un aveu et une suggestion.

Dans la discussion qui a eu lieu sur le bill des impressions, dans la séance du Sénat, du 17 février, un sénateur qui se flatte d'avoir toujours appartenu au parti républicain depuis son premier vote, M. John Lynch, qui représente les paroisses de Carroll et de Madison, a tenu le langage suivant :

"Je qualifie le bill des impressions actuellement en vigueur, comme un bill de pillage, et j'apporterai cette assertion par l'énoncé d'un fait surprenant : L'Etat de la Louisiane a payé, l'année dernière, plus d'argent pour supporter ces journaux officiels, qui n'auraient aucune existence sans le patronage de l'Etat leur était retiré, qu'il n'en a payé pour l'éducation des enfants de l'Etat.

"Je déclare ici que si une législation aussi infâme continue à être fabriquée par le parti républicain, bien que les principes du parti ne puissent jamais périr, les membres coupables seront balayés par le courant de l'indignation populaire qui sera justement excité. Je ne suis ni prophète, ni fils de prophète; mais je prédis que si cette abominable législation continue, le peuple sera forcé d'adopter le seul moyen qui lui reste, pour se protéger, ce sera la méthode employée par les pionniers de la Californie, L'ORGANISATION D'UN COMITÉ DE VIGILANCE.

M. John Lynch n'est pas le seul membre du parti républicain qui ait dénoncé la monstrueuse loi des impressions, mais il est le seul qui ait donné à son parti un avertissement aussi formel que celui que nous venons de reproduire. Malheureusement, cet avertissement est tombé sur des oreilles endurcies. Depuis le 17 février, le genre de législation, flétri par M. Lynch, a continué sur une grande échelle, et la Législature en est venue à menacer dans leur existence les corporations les plus puissantes et les industries les plus générales. La législation est devenue, à proprement parler, une affaire de chantage.

Cependant, il ne se forme pas de comité de vigilance. Les révélations les plus extraordinaires ont à peine le privilège d'exciter l'attention. Les corporations ou les industries attaquées ne paient la dîme aux meneurs afin d'échapper à l'épée de Damoclès suspendue sur leurs têtes. Chacun cherche à se garer des écarts législatifs, mais on ne songe même pas à protester collectivement, ni à adresser un mémoire au Congrès pour demander aide et protection contre les exactions d'un gouvernement qui n'est assurément pas l'idéal du républicanisme. Chacun aime mieux payer l'impôt si dur qu'il soit et avoir le droit de danser que de se mêler des affaires publiques. Combien de temps cela durera-t-il?

UN BON VETO.—Le gouverneur a mis son veto au bill des successions qui modifiait l'article 935 du Code Civil, de façon à donner au survivant des époux, en cas de décès de l'autre, sans enfant et sans testament, la pleine propriété de la part du défunt dans les biens de la communauté au lieu de l'usufruit que la loi actuelle lui accorde. Comme nous ne voyons pas ce que peut rapporter à nos législateurs un pareil bill, nous comptons qu'ils en s'obstineront pas à le passer malgré le veto du gouverneur.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—Par suite d'une indisposition de M. Dumestre, l'Opéra a dû changer, hier soir, son affiche et remplacer la *Reine de Chypre* par la *Favorite*. Cette belle œuvre a été, d'ailleurs, parfaitement interprétée par nos artistes.

Bien que M. Dumestre ait été assez sérieusement indisposé pour ne pouvoir jouer hier, on nous fait espérer qu'il se rétablira assez promptement pour venir chanter demain, jeudi, les *Huguenots*.

Les *Huguenots* sont annoncés avec la distribution suivante : Valentine, Mlle d'Etelbamy — La reine Marguerite, Mme Naddi — Raoul de Nangis, M. Lefranc — Nevers, M. Dumestre — Marcel, M. Castelmary—Saint-Bris, M. Périé.

Au 3e acte, Pas de Bohémiens par les artistes de la danse.

Nous ne doutons pas que cette reprise du grand chef d'œuvre de Meyerbeer ne soit destinée à un éclatant succès.

Lundi, 6 mars, BÉNÉFICE DE M. CALABRÉSI, PREMIÈRE REPRÉSENTATION DE L'ÉTOILE DU NORD.

CIGARES DE LA HAVANE. — Nous appelons l'attention des débitants et des consommateurs sur l'annonce de la maison C. J. Levèque, successeur de J. M. Cabalero, 46, rue de la Vieille-Levée. Cette maison a reçu en consignation un grand choix de cigares des meilleures marques de la Havane et un lot d'excellent tabac en feuilles du Mexique.

☞ Le général R. E. Lee, écrivant à la date du 19 janvier 1867, dit : "Son simple mécanisme et l'expérience que mes filles ont acquise en s'en servant, font de la MACHINE A COUDRE de Wilson & Gibbs, un instrument favori dans ma famille."

A vendre par M. S. Hedrick, rue du Canal, 118 & 120, à la Nlle-Orléans. 2tu

UNE ÉNIGME. — Nous lisons dans le *Courrier des Etats-Unis* :

Il nous arrive de Cincinnati (Ohio) sous la date du 22, la dépêche mystérieuse que voici :

"Le secrétaire des "Frères de la République Universelle" de cette ville a reçu une lettre du président de la Société en Hongrie, lui ordonnant de tenir son commandement prêt à une action immédiate. Lettre peut arriver par la prochaine malle. La société compte près de sept mille membres aux Etats-Unis. Louis Blanc, Louis Kossuth et Guiseppe Mazzini sont les membres dirigeants. Le quartier-général est à Londres, dans Leicester-Square, avec embranchements à Vienne, à Berlin, Paris, Naples et Florence. Le président de l'Affiliation des Etats-Unis, est, dit-on, actuellement malade à la Nouvelle-Orléans. On annonce que toutes les communications sont en chiffres."

C'est peut-être pour cette dernière raison que l'énigme nous semble difficile à déchiffrer.

— Le roi de Saxe vient d'adresser au nouvel empereur d'Allemagne une lettre de félicitations, au sujet de la nouvelle dignité qu'il a prise. "Le vieux souverain y donne, avec des conseils de modération et des souhaits d'avenir, une preuve de bon à noter; car, se rappelant que c'est la France qui lui a donné la couronne, il s'abstient de mentionner les projets d'annexion. L'Histoire n'en est pas moins une preuve de l'abaissement dans lequel sont tombés les princes allemands; elle commence en effet par les appellations suivantes :

"Très éclairé, très grand et très puissant empereur! Très cher et très cher cousin et frère! J'ai été pénétré d'une profond contentement par l'honorée lettre de Votre Majesté impériale et royale, à moi remise par l'ambassadeur de votre très haute Seigneurie."

Crédit-on que c'est le vainqueur de 1866 qui parle à son vainqueur?

Du reste, le roi Jean, accablé par le chagrin que lui causent les événements des dernières années, paraît décidé à quitter le pouvoir, et le bruit de sa prochaine abdication circule déjà ici. Il doit certes lui être très dur de voir les Prussiens le dépouiller peu à peu de tous ses droits, même du plus sacré de tous, du droit d'asile. En effet, les nombreux Polonais qui vivent en Saxe vont être, dit-on, expulsés par la police, à moins qu'ils ne justifient d'un passport russe ou prussien, et cela parce qu'on les accuse de sympathiser avec les patriotes français.

LES ÉLECTIONS DE PARIS.

Une personne, qui a quitté Paris le 2 février, connaissant les détails suivants sur la liste arrêtée la veille par le comité qui préside M. Dufaure :

Cette liste est qualifiée par ses auteurs de *liste de conciliation*.

Elle comprend :

1o Les onze membres civils du gouvernement de la défense nationale, MM. Jules Favre, Gambetta, Crémieux, Glais-Bizoin, Picard, Jules Simon, Pelletan, Emmanuel Arago, Garnier-Pagès, Jules Ferry et Rochefort.

Le général Trochu, comme on sait, a décliné toute candidature, mais il a déclaré qu'il entendait aller à Bordeaux pour y rendre compte de ses actes.

2o Les cinq amiraux qui ont défendu les forts de Paris, MM. Saisset, La Roncière Le Noury, Potinau.

Les noms des deux autres nous échappent.

3o. Deux généraux de l'armée de Paris, MM. Frébault, de l'artillerie, et Bellemare, de l'infanterie.

4o. Sept candidats représentant la science, MM. Faustin Hélie, membre de la cour de cassation; Leblond, procureur général à la cour de Paris, le docteur Germain Sav, le docteur Ricord, M. Sainte-Claire Deville, M. Berthelot, auxquels on a joint M. Thiers.

5o. Deux banquiers, MM. Alphonse de Rothschild et H. Mallet.

6o. Trois ingénieurs en chef, MM. Solacroup, de la ligne d'Orléans; Périaut, de la ligne de l'Ouest, et Sauvage, de la ligne de l'Est.

7o. Deux publicistes, MM. John Lemoinne, *des Débats*, et Neffzer, du *Temps*.

Ce dernier a refusé, en demandant que le comité reporte son choix sur M. Hébrard, également du *Temps*.

8o Cinq maires de Paris, MM. Desmarets, Bonvalet, Carnot, Henri Martin et Vacherot.

9o Un ancien maire, M. Augustin Cochin;

10o Trois sommités du parti républicain radical, MM. Victor Hugo, Louis Blanc et Edgard Quinet.

Voici l'adresse du comité présidé par M. Dufaure.

COMITÉ LIBÉRAL RÉPUBLICAIN.

"Le comité électoral de la Bourse s'est réuni ce soir, à huit heures et demie, sous la présidence de M. Leblond, procureur-général de la cour d'appel de Paris.

"Le but que se propose ce comité est de préparer une liste de quatre-vingts à quatre-vingt-dix personnes, dans laquelle figureraient, dans une proportion convenable, les noms des citoyens les plus distingués dans l'agriculture, le commerce, la magistrature, le barreau, les lettres, les sciences, le commerce et l'industrie.

"Cette liste sera soumise demain *mercredi, 1er février*, à la grande réunion électorale qui se tiendra au palais de la Bourse, *à sept heures et demie du soir*. Les électeurs présents procéderont alors par élimination ou ajouteront sur la liste les citoyens qu'ils jugeraient les plus dignes de leurs suffrages.

"Voici le programme de ce comité, présidé par M. Dufaure :

"Nous, électeurs du département de la Seine réunis de différents quartiers de Paris et de la banlieue, après mûre délibération, avons arrêté et nous décidons à publier la déclaration suivante, pour laquelle nous demandons l'adhésion de tous les citoyens.

Pendant la crise que nous venons de traverser, la nation était impatiente de confier à une assemblée le soin de la représenter; ce grand acte va s'accomplir.

"Sans méconnaître l'influence qu'exerceront sur l'élection prochaine les circonstances qui la rendent nécessaire, nous pensons qu'elle doit avoir lieu principalement en vue de la constitution définitive que la France va se donner.

"Nous exposons ici les principes essentiels auxquels adhérera, sans arrière-pensée et sur l'honneur, tout candidat qui croira pouvoir accepter nos suffrages.

"Après les longues épreuves qu'elle a subies, la France, dans notre conviction, se trouvera une grandeur et un repos durables qu'à l'ombre des institutions républicaines telles que nous les comprenons :

"Également hostile aux doctrines, aux violences, aux expédients révolutionnaires du despotisme, en de la démagogie, issus des préjugés et des ambitions dynastiques, elle aspire à cette forme de gouvernement, tout animé de l'esprit de liberté et seule conciliable avec le suffrage universel.

"Nous affirmons que, pratiquée avec loyauté et fermeté, elle est armée d'une force matérielle et morale que nulle autre ne pourrait avoir, pour assurer le maintien de l'ordre et le constant et inaltérable respect des lois;

"Qu'en même temps elle se prêtera mieux que nulle autre au développement de toutes les libertés qui font la dignité d'un citoyen et l'honneur d'un peuple: liberté de conscience, liberté individuelle, liberté du travail, liberté d'écrire, d'enseigner, de se réunir;

"Qu'elle pourra seule permettre de résoudre le problème d'une large décentralisation qui, sans compromettre notre vieille et glorieuse unité française, donnerait à l'initiative individuelle et aux institutions locales une vie et une force qui leur manquent;

"Qu'elle seule enfin, par une étude attentive et impartiale de toutes les questions qui s'agitent au sein de la société, pourra faire régner, entre tous les enfants d'une commune patrie, la concorde et la confiance que les calculs intéressés des ambitieux malfaisants s'efforceront toujours de détruire, et que de rudes épreuves, supportées ensemble, nous ont fait, depuis quelques mois, apprécier et chérir.

"Animés des sentiments que nous venons d'exprimer, nos représentants trouveront aisément, dans l'indépendance de leur mandat, le complément que nous avons jugé nécessaire, dans l'indépendance de leur conscience, la solution patriotique et libérale de toutes les questions qui doivent se présenter successivement à leur examen.

"Cette déclaration a été concertée avec plusieurs comités d'arrondissement déjà formés; elle est agréée par d'autres comités déjà existants ou qui pourront se former encore. Nous appelons leur concours pour préparer une liste générale de candidats dont les noms réunis seront l'expression vive et personnelle des principes que nous voudrons voir régner dans la politique de notre pays.

"Paris, le 28 janvier 1871.

"Le président du comité,

"DUFAURE."

LA RETRAITE DE L'ARMÉE DE L'EST EN SUISSE.

Verrières de Joux, le 2 février 1871.
4 h. 45 min. du matin.

General Clinchant à guerre, Bordeaux.

Je vous envoie copie de la convention passée avec le gouvernement hévétique.

Entre M. le général en chef de l'armée de la Confédération suisse et M. le général de division Clinchant, général en chef de la 1re armée française, il a été fait les conventions suivantes :

1o L'armée française demandant à passer sur le territoire de la Suisse dépose ses armes, équipements et munitions, en y pénétrant.

2o Ces armes, équipements et munitions seront restituées à la France, après la paix, et après le remboursement définitif des dépenses occasionnées à la Suisse par le séjour des troupes françaises. Il en sera de même pour le matériel d'artillerie et les munitions.

4o Les chevaux, armes et effets des officiers seront traités à leur discussion. Des dispositions ultérieures seront prises à l'égard des officiers.

6o Les voitures de vivres et de bagages, après avoir déposé leur contenu, retourneront immédiatement en France avec leurs conducteurs et chevaux.

7o Les voitures du Trésor et des Postes seront remises à la Confédération helvétique, qui en tiendra compte lors du règlement des dépenses.

8o L'exécution de ces dispositions aura lieu en présence d'officiers français et suisses désignés à cet effet.

La Confédération se réserve la désignation d'internement pour les officiers et pour la troupe.

10o Il appartient au conseil fédéral d'indiquer les prescriptions de détail destinées à compléter la présente convention.

Fait en triple expédition.

Verrières, le 1er février 1871.

CLINCHANT, HAMA, HERZOG, LAURIN.
Signé : Général CLINCHANT.

Berne, 1er février, soir.

L'armée française de l'Est est entrée en Suisse par le Val de Travers. Une convention a été conclue à Pontarlier, dans la matinée, entre le général Clinchant et le général suisse Herzog. Les 84,000 hommes ont été désarmés et internés qu'ils sont les cantons de la population. Zurich, 4,000 hommes; Berne, 20,000; Vaud, 8,000; et le reste en proportion.

Berne, 2 février.

Les Prussiens profitent de l'armistice pour faire d'énormes transports sur Belfort.

Les troupes prussiennes traversent l'Alsace.

Le bombardement de Belfort continue sans interruption.

L'armée française est entrée par trois points en Suisse.

Les Prussiens disent sur le gros de l'armée (littéralement *dans le lac*), bien que la convention conclue entre le général Clinchant et le général Herzog ait été notifiée et communiquée au général Manteuffel.

L'aspect de ce carnage est horrible.

Pontarlier est plein de morts. L'indignation prussienne par cette conduite des Prussiens est générale en Suisse.

La *Bund* lui adresse protestation contre cette barbarie, et dit que les sympathies pour la France augmentent d'autant.

Aujourd'hui, un premier train de trois cents blessés est arrivé à Berne. Un grand encombrement régnait à la frontière.

Le conseil fédéral a pris toutes les mesures nécessaires pour l'installement et le nourriture des malades français, qui sont frent de la faim, du froid et de la misère.

Une partie de l'artillerie française est entrée en Suisse.

Le reste passe dans le détroit. Les Prussiens mitraillent par derrière les soldats français.

☞ Pourquoi languir, gémir et souffrir sous l'oppression d'affreux rhumes, de déchirante enrrrhne qui, négligés, mènent droit à la phthisie, lorsque vous pouvez vous soulager et vous guérir en prenant l'excellent BAUME AUX BAYES INDIENNES de Laplace. Prix du flacon, $1.

NOUVELLES DE PARIS.

NOUVELLES DE PARIS.—Voici ce que rapporte une correspondance télégraphique de la capitale du 20 :

"Le gouvernement a remplacé la plupart des préfets nommés par M. Gambetta.

"Le *général* Vinoy, commandant de la garde nationale, a lancé un ordre qui prescrit aux gardes de faire remise à leurs officiers des armes et équipements distribués pendant le siége. Un général cessé de payer aux gardes la solde qui leur avait été accordée.

"Les omnibus ont recommencé à circuler dans les rues, mais il y a peu de fiacres. Les voitures particulières augmentent en nombre. Les nuits sont claires, ce qui rend moins sensible l'absence de gaz dont la ville sera privée pendant quinze jours encore. Le temps est très beau.

"Les cafés des boulevards sont remplis de monde jusqu'à dix heures. A partir de ce moment, on ne rencontre plus que des soldats sans armes ou des gardes mobiles internés dans la ville. Les hôtels se rouvrent. Leurs prix sont plus modérés. On annonce la Grand-Hôtel, qui se rouvrira sans doute dans le courant du mois.

"Aux Champs-Elysées, on déterre, pour remplacer le combustible, les racines des arbres coupés pendant le siége. L'acide de Bois de Boulogne est interdit. Dans les avennes voisines de l'Arc-de-Triomphe, les barricades existent encore, mais on travaille à les enlever. Les milliers de personnes sont allées visiter le Point-du-Jour, près d'Auteuil, où les bombes tombaient presque constamment pendant le siége."

LA LETTRE DU GÉNÉRAL TROCHU

Voici la lettre dont a parlé le télégraphe :

Vous demandez quels sont mes sentiments sur la nouvelle, qui gagne du terrain chaque jour, de l'entrée prochaine de l'armée allemande dans Paris. Après quatre mois et demi de siége et huit combats, après un bombardement sévère qui a fait beaucoup de victimes, en vertu d'une convention dictée par la famine seule, nous nous sommes rendus. L'ennemi doit à Paris des honneurs touchant lesquels nulle ville ni Paris ne devrions avoir d'anxiété, car les traditions qui font loi dans l'opinion publique garantissent la noblesse de conduite des conquérants envers les vaincus. Nous devons nous attendre aux honneurs de la guerre pour Paris, au respect de son enceinte et de ses enfants en bloc. L'ennemi peut il désirer d'entrer à Paris sans avoir forcé aucun point de l'enceinte, sans avoir pris d'assaut un seul fort détaché ni emporté une seule défense extérieure? Si, en ces circonstances, l'ennemi demande possession de la ville, il faut lui faire supporter l'odieux et la responsabilité de la violence. Comme protestation silencieuse et solennelle contre cette entrée, toutes les portes de la ville devront être fermées. Qu'il les ouvre avec le canon. Paris désarmé ne pourra pas répondre, mais il laissera à la vérité, à la justice et à l'histoire la tâche de juger entre nous.

TROCHU.

LE ROI D'ESPAGNE.

Le nouveau roi d'Espagne a notifié aux souverains étrangers son avènement au trône.

Voici la lettre qu'il leur a écrite :

"Amédée 1er, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, roi d'Espagne à.....

"Les cortès constituantes souveraines de la nation espagnole nous ayant offert la couronne de ce noble pays, nous avons, après avoir acquis la certitude que ce choix ne pourrait mettre des obstacles à la paix de l'Europe, cru devoir accueillir avec reconnaissance, que offre si honorable pour nous, par cela même qu'elle est d'une haute importance et qu'elle nous impose des devoirs si difficiles à remplir.

"C'est pourquoi nous avons décidé de l'accepter avec la ferme et inaliérable résolution d'employer tous nos efforts et de consacrer toute notre existence à travailler au bonheur et à la prospérité de ce grand peuple. Né et élevé au sein d'une croyance qui reconnaît Votre Sainteté pour tête visible, et chef ajourd'hui d'une nation catholique, dont les citoyens, libres de choisir et de pratiquer le culte qu'ils préfèrent, conservent en grande majorité la vive ferveur de la foi de leurs ancêtres, notre principal soin sera de tâcher, par notre respect et notre soumission à votre béatitude, que les rapports constants entre Votre Sainteté et cette généreuse nation soient ceux que ses véritables intérêts commandent avec le Père spirituel des fidèles.

"En conséquence, en portant à la connaissance de Votre Majesté notre avènement au trône qui, après que nous eûmes préalablement prêté le serment d'observer et de faire observer la Constitution de la monarchie, a eu lieu le 2 courant, un de premiers actes de notre règne soit de protester de l'amour filial et de la profonde vénération que nous professons pour elle.

"En priant votre grandeur de vouloir bien nous accorder sa sainte bénédiction apostolique pour nous aider et nous encourager à remplir dignement nos nouveaux et importants devoirs, nous demandons de tout notre cœur au Tout-Puissant qu'il conserve votre précieuse vie pendant de longues et heureuses années.

"Donné, etc.

"Très Saint-Père, de Votre Béatitude, l'humble et dévoué fils.

"AMÉDÉE."

LA CAISSE PRUSSIENNE.

Voici l'inventaire officiel des objets que renfermait la caisse prussienne saisie par le colonel Liponski :

le Zickler.—Dans une serviette neuve marquée S. G. M. — 1 tire-bouchon, 2 sucre coupes en métal blanc pour verres à liqueur, volées dans un café, 1 bagne, 1 brache or sceaux, 2 colliers vervoteric, 1 p. cheaux, 1 oreiller ruche, 1 cravate, 1 encrire en fer ancienne avec chaîne en verroterie noire (cadran en *or*).

Corbeille, porte-cigare, 3 soutenant, martean, tenaille, ciseaux de femme, 6 serviettes et torchons. Dans une enveloppé était l'adresse : M. le lieutenant-colonel Grand-Prévost du 2e corps : 2 paires boucles d'oreilles en or et médaille sainteté.

Le Kerl. — Dans un torchon : images sérrées, une tête d'oreiller, une douzaine de mouchoirs en piece.

Le Allender. — Dans un mouchoir: Un porte-cayon en or, (rieba), une bague en or incrusté une chevalière, émail noir dessus, une très belle montre en or, portant dans le boîte l'inscription : "Nicolas, entre 12 réelle, balancier compensateur remontoir, par Ch. Frères, No 24,564." Machine et médaillier, et 2 paires, bracelets petit cruciété argent, 16 fr. en tombac, poste de 20 c.

Quatre cuillers rucis, 3 fourchettes rucis.

60 Six draveries neuves en soie, 3 paires de gants noir noire, 1 chemise de femme marquée L. F. sur monoboeur marqué M. G., 1 paire de bas neuve, 2 paires de bottes neuves, 2 cache-nez de couleur laine, neufs, marqués, prix de vente; 3 foulards de soie neufs, 1 paire de chaussure de femme, neuve, 3 paires de pantoufles marquetée.

CHRONIQUE LOCALE.

UNE SÉRÉNADE.—Nous avons reçu hier une sérénade qui nous a été donnée par une excellente fanfare qui est venue d'Evansville, Indiana, pour assister à la célébration de l'anniversaire des Premiers, le 4 mars. Elle marchera en tête de la Comédie Italienne (Opéra) No 3. La première concerte de cette fanfare est M. Ed. M. Gordon, un habile instrumentiste.

EGALITÉ.—L'affaire de M. C. S. Sauvinet, shérif-civil, contre les maîtres du salon de la Banque, rue Royale, sera jugée devant un juri de la Huitième Cour de District, demain ou après demain. Sous les clauses de l'acte No 313, signé lundi par le gouverneur Warmoth, les affaires régies, comme celle-ci, par l'article 15 de la Constitution, et elles ne sont pas expédiées par le jury devant lequel elles sont portées, seront sans délai décidées par le juge sans autre audition de témoignages ou d'arguments, mais avec le droit d'appel.

BRIGANDAGE DANS UN CIMETIÈRE.—Lundi, Mme Simmons a été assaillie au cimetière de la rue Bienville par un inconnu qui lui a enlevé son portefeuille où il y avait une petite somme d'argent. La soustraction a été faite si rapidement, bien qu'il ait plaidé jour, que le gardien du cimetière ne s'est douté de rien.

ENCORE UN VOL.—Hier matin, vers trois heures, la résidence de M. Henry Body, rue Chippewa, entre les rues Sine et Orne, a été visitée par un inconnu qui est entré par une fenêtre de derrière et qui s'en est allé par la même voie en emportant $15 et une bagne d'or.

VOL.—Lundi soir, on a volé chez M. Thos. Segnier, rue Dorgenois No 183, des effets domestiques, robes, linge, pour une valeur considérable. Les voleurs sont entrés par une fenêtre de derrière, après avoir escaladé une barrière. On ignore entièrement les auteurs de ce vol.

COUP HARDI LESTEMENT EXÉCUTÉ.—Lundi soir, vers sept heures, pendant que la famille de M. Webster était à souper, quelqu'un est entré clandestinement et a enlevé une montre d'or valant $300. Le nom de M. Webster est gravé sur la montre. C'est probablement un domestique renvoyé qui aura fait cette opération.

AUTRE VOL.—M. H. Balock se plaint d'avoir été volé de $400 pendant la nuit dernière, dans une maison de la rue de l'Union; il accuse de cette soustraction une femme nommée Jennie.

UN NOUVEL HÔTEL.—La société qui s'était formée pour élever un hôtel dans le 4me District, sur la limite du lac, vient d'acheter l'asile de Ste-Elizabeth, rue des Magnolias, entre les rues Ste-Marie et St-André, avec le but d'en faire un caravansérail de première classe. Pour exécuter ce projet la société peut disposer d'une somme de $300,000.

RIXE SANGLANTE.—*Un homme et une femme blessés.*—Hier, entre 8 et 9 heures du soir, une différend a eu lieu dans la maison No. 35, rue Gasquet, entre Maggie Johnson, George Green et James Scott. On ne sait, au juste, ce qui a eu lieu cette dispute qui a l'a provoquée, mais il est certain que Scott s'est saisi d'un couteau et en a frappé la femme dans l'abdomen et a fait une entaille à l'épaule de Green, puis s'est échappé. Maggie a été transportée à l'hôpital; le médecin a déclaré sa blessure dangereuse; quant à Green il pourra se rétablir. A minuit, la police n'avait pas encore arrêté le coupable.

CONSEIL DE VILLE.—Réunion hier soir sous la présidence du maire Flanders.

Une ordonnance autorisant l'administrateur des améliorations à faire plantar des arbres, le long du lac, à partir du nouveau Canal jusqu'à la ligne de limite entre le Quatrième et le Sixième District.

L'administrateur de la police demande la police regardant les "Roues de Fortune" et la vente des "Candies Shoo-Fly", comme nuisibles à la morale, présente une ordonnance qui prohibe toute licence à l'avenir. L'ordonnance est adoptée.

Une ordonnance pour adjuger un contrat de coquillage, rue des Français, du Canal Marigny au Lac, l'entrepreneur ayant un contrat de pavage dans ces limites étrangères, est ajournée pour attendre l'action de la Législature sur un bill ayant le même but.

M. Shea fait traite la question des Waterworks. Un plan, dit-il, est devant la Législature pour enlever à la ville la propriété et l'administration de cette usine et les donner à une Compagnie particulière. Si les autorités de la ville ni le peuple n'ont pas à craindre, on peut se demander si ce n'est pas le devoir du Conseil de prendre des mesures pour protéger la ville dans ses droits et ses intérêts.

Il est fixé la première chose à faire est de consulter l'avocat de ville. En tout cas, le Conseil doit se tenir prêt à défendre les droits de la corporation. En conséquence, M. Shaw demande que le président soit autorisé à nommer d'autres membres avec lui pour former un comité qui sera chargé de faire un rapport au conseil à ce sujet. La motion est adoptée.

LÉGISLATURE—Sénat.—Le bill des allocations a été appelé de bonne heure et il est clairement établi que le Sénat n'est ajourné à 7 heures du soir. Aucune autre affaire d'intérêt public n'a été expédiée.

Séance du soir du Sénat.—On a repris la discussion du bill sur les allocations, et il a été décidé que les premières sections du bill a été mis à l'ordre spécial de demain.

Un message du gouverneur a été reçu annonçant que le veto du veto au bill de la Compagnie Louisiana Warehouse. Son objection porte sur le fait que l'Etat ne pouvait pas engager pour un montant d'un million et demi. Mais Sénat a néanmoins adopté le bill, malgré les objections du gouverneur, par un vote de 24 contre 6.

Puis, il est entré en séance exécutive. Notre rapporteur s'est alors retiré.

Chambre des Représentants—L'orateur désire appeler l'attention de la Législature sur le fait que le bill du Revenu ne peut pas être imprimé à temps pour la séance de demain à 1 heure et l'imprimeur d'Etat l'a informé qu'il faudra au moins 48 heures pour composer et tirer 250 exemplaires du bill.

La Chambre charge l'orateur de voir à ce qu'elles amendements faits au bill soient imprimés.

M. Faulkner présente la résolution suivante :

Qu'un comité de conférence composé de 5 membres de la Chambre et 3 du Sénat, se réunisse le plus tôt possible pour prendre en considération tous les bills qui sont maintenant devant chaque Chambre et recommander ceux qui intéressent le plus l'intérêt public, en donnant dans chaque Chambre la préférence aux bills qui ont déjà été adoptés dans l'autre Chambre.

La résolution est adoptée par 61 pour et un vote de 38 contre 28. Le bill pour payer à MM. Heiger & Jones la somme de $238,000 pour perte sur les certificats est ajourné indéfiniment.

Le bill allouant $671,000 à certains entrepreneurs de levées est indéfiniment ajourné.

Séance du soir de la Chambre.—Le comité des voies et moyens a fait un rapport favorable avec amendements sur le bill pour la consolidation de la dette de l'Etat. Le bill sera discuté demain immédiatement après la lecture du procès-verbal.

M. Flanders propose que la discussion d'un bill relatif à la dette flottante et au déficit estimé dans le revenu de la ville de la Nouvelle-Orléans pour les années 1870 et 1871, le bill autorise une émission de Bons. Il est adopté par 69 contre 18.

Le bill relatif à la Compagnie du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Nord-Est, pour l'extension de la ligne principale, etc., est adopté.

Et Est adopté aussi le bill allouant $100,000 pour creuser les bayous Maxeppier et Ykely.

La Chambre s'ajourne à demain à midi.

LA NEUTRALITÉ DANOISE.

Le général Vogel de Falckenstein fait aux journaliste et aux journaux une guerre aussi active qu'aux prisonniers français qui essaient de se soustraire à la mort dont le froid et les privations les menacent. Un jour c'est l'*Indépendance* de Bruxelles, un autre jour le *Daghladet* de Copenhague dont il défend la lecture dans les pays soumis à son commandement.

La sécurité de ce pays doit reposer sur de bien faibles bases, s'il suffit de la lecture de journaux qui ont ce non pas des révolutionnaires, pour le mettre en danger, et le général prussien donne à ces compatriotes un singulier témoignage de confiance.

Quoi qu'il en soit, le *Daghladet* publie dans un de ses derniers numéros une revue de l'année dernière qui contient un exposé très clair et très franc de la politique suivie en 1870 par le Danemark à l'égard de la Prusse. Il y dit notamment :

"Lorsque la guerre éclata, nous crûmes tous l'espoir que le jour de rendre les conquêtes faites sur le pays la puissance qui avait porté un coup à l'ennemi de la liberté monarchie et au peuple danois, et que notre pays, par suite du triomphe des armes françaises, allait se relever et obtenir cette résurrection nationale qu'il avait réclamée en vain en vertu du droit écrit, et en faisant appel aux sentiments d'équité de la Prusse.

Le gouvernement danois se décida cependant pour la neutralité, et celle surtout par suite de la pression exercée par la Prusse et l'Angleterre, qui avaient voulu localiser la guerre, la première puissance par crainte, la seconde par "méplisté." La Prusse s'était bornée à envoyer le baron de Schiel Plessen en mission secrète au château Predonborg. De la mission du duc de Cadoro voici ce qu'il est dit :

"Le ministère avait chargé des négociations avec le duc, l'ancien président du conseil comte Frijs-Frijsenborg. Les désaire de la France étaient à peine connus que la nouvelle des premiers désastres de la Prusse se répandit. Ces désastres empêchaient de penser à débarquer des troupes dans la Baltique; il n'était plus possible d'entraîner le Danemark dans la lutte."

"De cette exposition il semble résulter que la neutralité du Danemark dans la guerre actuelle, a été la conséquence de l'attitude indécise de la France d'abord, et des succès de la Prusse en dernier lieu.

MATTRES, TAPIS, TOILES CIRÉES.—Nous rappelons aux personnes qui tiennent maison que l'ancienne maison A. Brousseau & Cie., rue de Chartres 17, maison d'avantgouvernement connue en cette ville, à toujours en magasin un fonds magnifique de tapis, nattes, toiles cirées, étoffes à rideaux, stores ornements et de décoration, et qu'elle les offre en ce moment à des prix très modérés.

PAR LE TELEGRAPHE.

Dépêches transmises à "l'Abeille."

Agitation causée à Paris par la prochaine entrée des Prussiens.

Manifeste de 43 journaux philosophes.

Une dépêche dit que l'irritation n'a pas gagné le peuple.

Conditions de la paix imposées par M. Thiers à l'Assemblée nationale.

Cession de toute l'Alsace moins Belfort.

Cession d'un cinquième de la Lorraine, y compris Metz et Thionville.

Indemnité : Un milliard de thalers.

Prolongation de l'armistice jusqu'au 12 mars.

Rothschild promet de payer l'indemnité dans le courant d'une année.

Louis Blanc et Gambetta sont opposés aux conditions de paix.

Effroi inspiré par l'influence de la gauche.

NOUVELLES EUROPÉENNES.

Versailles, 28 fév—Tout est prêt pour l'entrée dans Paris; l'ordre final sera donné demain.

L'agitation dans Paris a continué hier, mais il n'y a pas eu de désordres. Un manifeste signé par les rédacteurs de 43 journaux a été publié ce matin. Il conseille la dignité dans l'épreuve qui approche. Les bourses et les théâtres seront fermés. Pendant l'occupation les magasins demeureront fermés et les rideaux seront tenus en dehors des quartiers.

Londres, 28 fév—Une pétition a été offerte et acceptée pour le règlement du différend Espagnol-Chilien; une solution pacifique est probable.

L'agitation à Paris au sujet de l'occupation prussienne a diminué. Cette nuit on observe une sombre douleur et une sourde colère, et il y a des menaces dans quelques quartiers.

Paris, 28 fév—On annonce que l'occupation des départements au Sud de la Seine commera après la ratification du traité et que l'on y a eu un grand désordre à la Chambre.

Dimanche, 26 fév—Le Bundesrat a été informé par des acclamations et des contre-acclamations qu'il